

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 29 novembre 2021

Le Conseil municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle du conseil de Vouzan sous la présidence de Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 23 novembre 2021. Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Brigitte Brocheton, Patricia Charannat, Christelle Dulau, Hélène Ferro, Thierry Guillaume, Christian Geardrix, Christophe Trillaud.

Excusés : Kévin Branlé, Pierre Léger (pouvoir à Thierry Hureau), Delphine Laizet, Guy Louchart, Guillaume Périn, France Stivil, Cyril Jigorel (pouvoir à Kévin Branlé)

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 20h00, il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès verbal de réunion du 15 novembre 2021
- Délibération pour la micro-crèche : Demande de subvention (annule et remplace D_2021_9₂)
- Délibération de mise en place du télétravail (régularisation)
- Convention de service Santé Hygiène et Sécurité au Travail : Délibération autorisant M. le Maire à signer la Convention. Complément à la délibération (D_2021_10_15)
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Christelle Dulau est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de réunion du 15 novembre 2021

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 8
------------	----------------	----------

Délibération pour la micro-crèche : Demande de subvention (annule et remplace D_2021_9₂)

Le projet de micro crèche présenté au conseil municipal est étudié par l'atelier d'architecture Moutouro à Saint Jean de Luz. Le montant total pour une construction durable et écologique est de 306342 €H hors taxes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le projet, de l'autoriser à engager des recherches de financement et déposer des dossiers de demandes de subventions. Le montant espéré des aides est de subvention est de 80 % du montant total.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 8
------------	----------------	----------

Délibération de mise en place du télétravail (régularisation)

Afin de se conformer aux réglementations en vigueur sur le télétravail, monsieur le Maire propose de valider la possibilité de télétravail pour le secrétariat de mairie au domicile de l'agent en prenant en compte les contraintes de sécurité des outils mis à disposition.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 8
------------	----------------	----------

Convention de service Santé Hygiène et Sécurité au Travail : Délibération autorisant M. le Maire à signer la Convention. Complément à la délibération (D_2021_10_15)

Monsieur le maire propose d'adhérer à la convention de service « SHST » du centre de gestion pour les services suivants :

- Médecine du travail
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité
- Conseil en hygiène et sécurité
- Dispositif de signalement : Plateforme numérique seule
- Plateforme + fonction de référent externalisée

Questions diverses

- Point sur les travaux de la cantine
- Séance de cinéma
- RD 25 : Sécurité routière
- Marché de Noël
- Chiens empoisonnés
- Arbres au monument aux morts
- Collecticity
- Décorations de Noël

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h51.